(Formulaire de dépôt)

Auteur(s) Romain Collaud

Titre Prévention en matière de sécurité routière

Déposé à la Chancellerie d'Etat le : 27.10.2015

Dépôt

CONSEIL D'ÉTAT				
Reçu le 2 7 OCT. 2015 No 520				
AR: ON NON	DICS	\bowtie	DIAF	DEE
Mappe Prés. DSAS	DFIN	DAEC	CHA	MP
Le Vice - Chancelier:				

Au journal de 6h30 de la radio (RSR) de ce matin (27.10.2015) : Le Canton de St-Gall a doublé le nombre de radars mobiles de contrôle de vitesse. En contrepartie la police annonce sur Internet et sur les réseaux sociaux les emplacements de ces radars. Le résultat annoncé par la presse est clair: moins de rentrées d'argent mais des automobilistes qui conduisent bien moins vite. En résumé, la Police de St-Gall considère que le bilan au niveau de la sécurité est très positif. Et c'est le principal puisque que selon la police, la sécurité est primordiale.

Le Conseil d'Etat pourrait-il examiner la possibilité de mettre en application chez nous ce système afin d'améliorer la sécurité de nos usagers de la route et ainsi favoriser la prévention à la répression?

Signature (s)

Cosignataires : (voir page 2)